



BULLETIN MUNICIPAL N°26

janvier 2021

Edito

AGENDA 2021		
Date	Objet	Lieu
Jeudi 28 janvier—14h-	Conseil Communautaire	CCCML
Mercredi 17 février—14h	CCAS	Saint-Michel
Mercredi 17 février—15h	Conseil Municipal	Saint-Michel
	Encombrants (pensez à prendre RDV)	

Infos pratiques

Horaires d'ouverture au public de la mairie :

Mardi de 10h à 12h et Jeudi de 14h à 16h

Permanence du Maire:

Sur rendez-vous.

Contact mairie - Site internet : www.stmicheldedeze.fr

04 66 45 51 83

mairie.stmicheldedeze@orange.fr

Horaires d'ouverture de la déchèterie à Saint Privat de Vallongue:

Octobre à mai

Mercredi & Vendredi de 13h30 - 17h30

Samedi : 9h -12h / 13h30 -17h

Juin à septembre

Mercredi & Vendredi : 15h - 19h

Samedi : 9h -12h / 15h -19h

Responsable de la publication: Michel BONNET

Rédacteur : Philippe LAFARGE

Contact : mairie.stmicheldedeze@orange.fr

Si vous souhaitez recevoir « Saint-Michel Info » par mail merci de nous transmettre vos coordonnées.

BONNE ET HEUREUSE ANNÉE 2021 !

Bonjour à toutes et à tous,

Je vous présente en mon nom, au nom de tous les membres du Conseil Municipal, des membres du CCAS et des employés municipaux nos meilleurs vœux de bonne année et de bonne santé pour 2021.

J'espère que cette année verra la fin de la pandémie, qu'enfin nous retrouvions une vie apaisée et que vous puissiez réaliser tous vos projets.

Entre les vacances de février et de le weekend de Pâques, les élèves et leurs enseignants vont pouvoir prendre possession de l'école rénovée et nous retrouverons notre salle polyvalente. Ces travaux ont pu être réalisés malgré les conditions sanitaires difficiles et je tiens à remercier toutes les personnes qui ont contribué à cette réalisation :

l'architecte et son bureau d'étude.

les entreprises et bureaux de contrôle.

notre assistant maître d'ouvrage, Lozère Ingénierie,

nos partenaires financiers, l'État, le Département, GROUPAMA, ...

Nos différentes actions pour l'année 2021 seront avec votre participation :

la reprise des réunions de travail de la Commission Extra-municipale Agricole, qui réunit nos agriculteurs, les propriétaires fonciers de la communes, les élus, le Syndicat des Hautes Vallées Cévenoles, le PNC et tous les partenaires intéressés.

l'adduction d'eau potable pour le vieux Saint-Michel.

la finalisation du projet d'aménagement de la traversée du village pour un démarrage des travaux en 2022. Et ceci en concertation avec tous les habitants et en particulier ceux du village.

Les démarches pour permettre la réouverture de l'Hôtel Restaurant « La Rivière ».

La réflexion pour la valorisation des terrains du village afin de renforcer l'attractivité de notre commune.

La crise sanitaire nous a empêché d'organiser toutes nos manifestations en 2020, nous allons tout mettre en œuvre en 2021 pour qu'elles puissent avoir lieu et faire que l'on retrouve l'esprit de nos fêtes conviviales.

Je suis à votre disposition pour vous recevoir, étudier vos projets et répondre à vos questions.

Restez vigilants, protégez vous.

Le Maire, Michel BONNET.

Saint-Michel Info

L'hôtel-restaurant La rivière, vers une renaissance



Le mercredi 9 décembre 2020 nous avons signé l'acte d'achat de la licence IV devenant ainsi propriété de la Commune.
Pour valider ce transfert au niveau de la commune et être en règle, Philippe Lafarge, élu au Conseil Municipal a suivi la formation de permis d'exploitation, dispensée par l'UMIH Formation (Union des métiers et des Industries de l'Hôtellerie).

L'extension du périmètre d'intervention de l'Etablissement Public Foncier (EPF) a été validé par une nouvelle convention.
La négociation avec le propriétaire de l'hôtel-restaurant s'est achevée par la signature d'un courrier du propriétaire confirmant son accord sur « La chose et son prix ».

L'EPF est à présent en charge de concrétiser l'achat. Dès lors, la commune a un délai de 5 ans pour monter un projet, trouver des financements et surtout identifier le futur exploitant.

Notre attention se portera particulièrement sur le fait de louer cet ensemble à un professionnel, cuisinier-hôtelier, si possible en couple afin de pouvoir gérer la partie Hôtellerie, tout en ayant une capacité réelle de financement (fond de commerce, matériel de cuisine matériel salle, équipement des chambres notamment).

D'ici fin janvier nous aurons une proposition de projet finalisé par le CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) précisant ainsi le concept.

Assistance aux séniors du village

Depuis, le confinement du mois de mars 2021, Natacha assure un contact régulier avec nos séniors, dans le but de prendre de leur nouvelle, d'assurer une présence auprès d'eux et si besoin d'apporter une aide sur certaines difficultés rencontrées.

Infos Covid 19

La Maison de Santé du Collet de Dèze nous informe des possibilités de vaccination sur le département de Lozère et du Gard.

Prise de rendez-vous au :

- Pôle Santé Publique du Centre Hospitalier de Mende, au 04 66 49 88 75
- Centre Hospitalier d'Alès au 04 09 54 19 19

Ou

- Centre de vaccination dans le gymnase de la Prairie,
1 place du gymnase de la Prairie, 30100 Alès
- Prise de rdv directement sur <https://www.doctolib.fr/> ou par téléphone au 0809 54 19 19

RAPPEL :

- la vaccination est pour le moment réservée aux personnes de 75 ans et +
- Faire remplir préalablement au RDV de vaccination une fiche de préconsultation par votre



Le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural –PETR- Sud Lozère, basé à Florac, est une structure de développement local qui couvre 2 Communautés de Communes (Gorges Causse Cévennes et Cévennes au Mont Lozère) et regroupe près de 12 000 habitants. Il assure l'animation et la gestion de différents dispositifs :

- Dispositifs contractuels avec le contrat de ruralité, le contrat régional
- Programmes européens : programme Leader et Approche Territoriale Intégrée (FEDER)
- Une mission « accueil de nouvelles populations »
- Une charte forestière de territoire

Vous pouvez trouver plus d'informations sur le site concernant les statuts et le fonctionnement : <http://www.at-causses-cevennes.fr/atcc/la-structure/>

Contact : rue Sipple Sert 48400 Florac — 04 66 45 26 38

Le PETR Sud Lozère et l'association [Oxymore](#) se sont associés en 2020 autour d'une ambition commune : faciliter le covoiturage en milieu rural. Pour répondre à cet enjeu, les développeurs d'Oxymore ont réfléchi à une plateforme numérique appelée Liane qui permettra de planifier les trajets du quotidien en covoiturage dans les territoires ruraux.

Accompagné par l'équipe technique du PETR, une expérimentation de cette plateforme est prévue en ce début d'année 2021 sur le territoire du Sud Lozère. Afin d'ajuster cet outil aux besoins et habitudes des habitants, une enquête est menée auprès des résidents du Sud Lozère sur leurs déplacements en voiture et leur pratique (ou absence de pratique) du covoiturage.

L'enquête est accessible en ligne via le lien suivant : <https://tinyurl.com/y3kzcrly>
 Votre participation est précieuse et nous aidera à développer l'outil

Une phase test de l'outil (sous la forme d'une application mobile et d'un site internet) aura ensuite lieu au mois de mars 2021. Si vous souhaitez avoir plus d'information sur ce projet, et tester la première version quand elle sera disponible, vous pouvez contacter le PETR à l'adresse mobilite@petr-sudlozere.fr.

Un grand merci pour votre contribution et pour le partage de cette enquête dans vos contacts !

La Recyclerie de la Vallée Longue



«Recyclerie Vallée longue » c'est le nom d'une nouvelle association à but écologique qui vient d'être créée à Saint Michel !

Cette association permettra de collecter, de valoriser et de vendre des objets, de leur donner une seconde vie, plutôt que de les jeter.

Dès que possible un container sera mis à disposition à côté de la déchetterie pour que l'on puisse y déposer des objets sous le contrôle d'un bénévole.

Lorsque le local sera prêt, vous pourrez y apporter, dans un premier temps :

- les vêtements que vous ne portez plus et qui sont encore propres et mettables,
- les livres que vous avez déjà lus et qui vous prennent de la place,
- les jouets dont vos enfants ne veulent plus ou qui vous embarrassent, etc.

Si le concept fonctionne bien, nous pourrons, dans un deuxième temps, recycler aussi l'électroménager, des meubles et même ouvrir un « Repair café ».

Le local sera aussi un lieu de rencontre, de discussions, d'ateliers.

Si ce projet vous inspire n'hésitez pas à nous rejoindre.

Contact : recyclerievalléeelongue@gmail.com



Commission Urbanisme et Développement économique

Objectif un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) à l'horizon 2026

Les communes encore au RNU ou dotées d'une carte communale ne pourront avoir un document d'urbanisme que si la communauté de communes entreprend son élaboration à l'échelle des 19 communes car c'est elle qui est compétente.

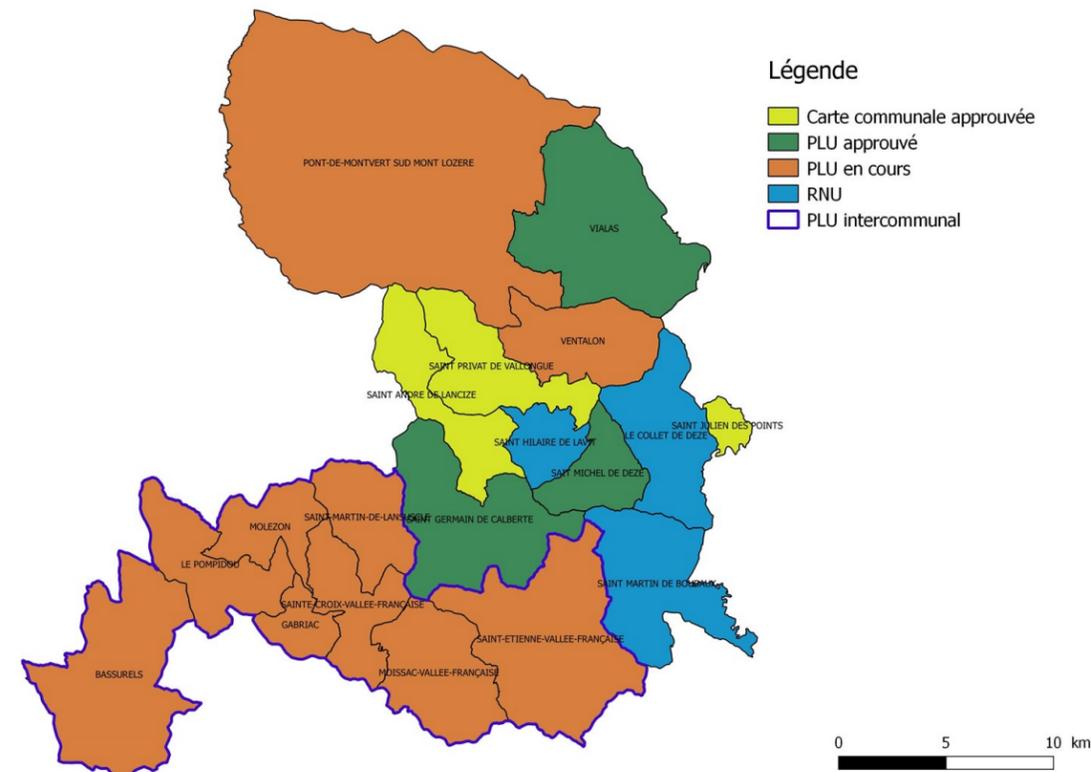
La prescription du PLUI est possible même avant que les autres procédures soient terminées.

Cette élaboration va demander une implication forte des élus. Elle pose aussi la question de la convergence des objectifs des communes : comment faire coexister les différents PADD ? Il semble que la communauté de communes et les communes partagent l'enjeu central de l'accueil de nouvelles populations. La prise en compte des particularités des vallées, des différentes zones d'attractivité de Florac, d'Alès ou Saint Jean du Gard, des axes structurants viendra compléter le document.

Préparer le PLUI : une première étape nécessaire de diagnostic partagé.

Il est proposé de commencer par élaborer en interne un diagnostic partagé et évolutif du territoire qui contribuera au projet communautaire (bilan/enjeux/perspectives).

Ce travail sera mené par la commission en lien avec le PETR Sud Lozère et le Syndicat des Hautes Vallées Cévenoles (Agenda 2030).



L'hibernation est une épreuve pour les chauves-souris, elle doit réunir des conditions d'obscurité, tempéré, aéré, une hygrométrie stable mais élevée. Durant cette hibernation elle se réveille 1 fois par semaine pour satisfaire ses besoins et ses pulsations sont de quelques battements par minute contre 300 à 400 battements en phase d'activité. Ce processus d'hibernation fait prendre conscience qu'il faut éviter de trop les déranger.

Sa présence témoigne de la qualité de son milieu malgré le fait que 60% des populations ont déjà disparues. Elles vivent de 3 à 25 ans et son terrain de chasse est en général rapproché mais peut aller jusqu'à 2 km.

Elles sont dotées d'un système d'Echolocation système qui n'existe que pour 2 espèces les chauves-souris et les mammifères marins. La fréquence des ultrasons se situe entre 20 et 120 kHz. Un inconvénient majeur, cette ouïe de géolocalisation consomme de l'énergie qui lui impose une gestion de cette énergie.

Son principal prédateur est le chat domestique ou encore les rapaces nocturnes.



Parc national
des Cévennes

Des nouvelles du Parc !



Matthieu DESCOMBES a rejoint le Parc National des Cévennes le 1^{er} décembre 2020 et sera le correspondant référent des communes des vallées cévenoles, en tant que délégué territorial rattaché à la Direction.

De formation initiale en écologie et développement local, il a intégré les parcs nationaux en Guyane, en tant que responsable du service développement durable du parc amazonien.

L'arrivée de Matthieu correspond à la période de bilan de la convention d'application établie entre la commune de Saint-Michel de Dèze et le Parc (2017-2020).

Ce partenariat sera renouvelé prochainement pour une période de 6 ans (2021-2026). Le contenu et la définition des actions conjointes recoupent largement les sujets du territoire, au premier rang desquels l'adaptation au changement climatique constitue un enjeu transversal fort.

C'est sous cet angle qu'il est proposé d'aborder les sujets partagés tels que le développement des filières locales (agricoles, forestières, touristiques), animations et sensibilisation des scolaires et du public (Atlas de la biodiversité communale, animations saisonnières) ainsi que de suivi et connaissance de la biodiversité (inventaires, protection des habitats et périmètres de quiétude, etc.). Soyons actifs tous ensemble sur ces sujets et avec le parc, outil au service de nos communes !

Une soirée exceptionnelle sur « La faune Nocturne et nos amies les Chauves-souris »

Soirée animée par Laurent Belier du PNC et par Charles Duterte qui ont su emmener l'auditoire sur la découverte et la connaissance de cette espèce ou plutôt d'une espèce dans la famille qui en compte près de 1400. !!!

Les chauves-souris ont été repérées depuis fort longtemps, à l'époque des Gaulois on les nommait Cavasouris (cava venant lui-même de chouette) puis à l'époque romaine Calvasouris. La famille des Roussettes est la plus grande famille connue à ce jour. Aujourd'hui elles sont aussi appelées Chiroptère voulant dire « mains ailées » et sont présentes dans le monde entier.

Sur les 40 espèces françaises la Lozère en compte 28. Les chauves-souris sont fructivores mais surtout insectivores. Elles mangent entre 2000 et 3000 moustiques par jour ce qui correspond à 30% de leur poids. Dans notre commune elles mesurent au maximum de 39 cm d'envergure.

Le Protogion (peau des ailes) est une peau très très fine qui cicatrise très vite. Elle se reproduit une fois par an et un seul jeune est mis au monde. La gestation s'adapte et a la capacité de bloquer le développement de l'embryon en fonction de la période de l'Hibernation période durant laquelle la température descend à 13 degrés.



Point sur la mission « revitalisation des centres-bourgs » et les perspectives pour les années à venir.

Le maillage du territoire autour des centres-bourgs a été mis en évidence dans le Sud Lozère pendant l'élaboration de la charte du Parc national des Cévennes.

La mission a abouti, entre autre, à la définition de programmes d'investissements sur plusieurs communes.

Celles-ci sont parfois bloquées dans la mise en œuvre de leur programme d'actions car elles ne disposent pas des outils donnés par le PLU (droit de préemption urbain, par exemple).

Le PLU dote le territoire de moyens et d'outils pour permettre la réalisation d'opérations.

La stratégie de revitalisation des centres-bourgs doit irriguer l'ensemble de la communauté de communes.

Présentation des zones d'activités économiques communautaires.

ZAE de Masméjean : activité artisanale peu développée. Une réponse a été apportée à la question du logement en permettant aux preneurs de construire aussi leur logement. Cette possibilité pose la question d'un glissement de la ZAE vers un « lotissement ».

ZAE de Sainte Croix – Moissac VF : 3 pôles distincts

Pôle agricole reposant sur des dynamiques collectives encouragées par la collectivité, avec le projet d'abattoir mobile (attente de devis – plan de relance)

Pôle artisanat : question de la reprise des activités suite aux départs à la retraite.

Services techniques communauté, département.

ZAE de Saint Privat de Vallongue : encore plusieurs lots à commercialiser.

5 lots ont été attribués sur la base de baux à construction dits à l'envers. Cette zone accueille une activité d'élevage de volailles et pour le moment, les autres lots occupés ne sont pas destinés à des activités artisanales (pas de salariés sur place, par exemple, mais lieu de stockage...).

Le règlement de la zone prévoit que si le lot n'est pas construit dans les 5 ans, il est rétrocédé à la communauté de communes. Le logement doit être intégré au bâtiment

ZAE de Saint Julien des Points : 3 lots dont un destiné à la construction du pôle agri-alimentaire,

les deux autres lots seront vendus à deux entreprises déjà installées sur le territoire mais dont les locaux actuels ne répondent plus à leurs besoins (Energie Bois et MTE)

Pôle agri-alimentaire : au départ un projet répondant aux besoins des producteurs de volailles du territoire. Souhait d'une tête de pont pour créer une filière volaille
Valorisation des produits de la venaison

Brasserie : 2 activités de brasseries portées par la communauté de communes : à Leyrolles, commune de Ventalon-en-Cévennes

Extension de l'atelier de transformation collectif du Pendedis :



Captage de la Jasse



Après avoir acheté les parcelles qui entourent la Jasse, le projet a été lancé en 2017/2018. Le cabinet Gaxieu a été retenu comme maître d'œuvre et l'entreprise Rouvière de Florac a assuré les travaux.

Ceux-ci ont nécessité un nettoyage complet de la zone de captage, à enfouir les 3 drains « le pré », « le ruisseau » « les pommiers » qui se raccordent et constituent « le captage de la Jasse ».

Une enceinte assure la protection du site, les employés communaux ont la charge de vérifier et d'entretenir le parfait état de cette zone protégée, contre toute intrusion de la faune sauvage.



Travaux de l'école

Depuis la visite de Mme la Sous-Préfète, les travaux du bâtiment de l'école ont bien avancé : La toiture côté nord est terminée, le côté sud est en attente des nouveaux panneaux photovoltaïques.

Dans les 3 logements les cloisons, l'isolation des murs et plafonds ainsi que l'électricité sont pratiquement terminés. Les travaux intérieurs peinture carrelage et autres finitions pourront commencer sous peu.

La façade sud et nord ont reçu une couche de préparation, les encadrements sont sablés et maintenant il faut impérativement attendre des températures plus favorables pour la finition.

Au rez-de-chaussée, les salles de classe, le bureau/bibliothèque, le dortoir, le tiers lieu (bureau de passage) sont clairement définis.

L'isolation, les réseaux électrique et informatique sont prêts.

Nous essayons de tenir le délai le plus court possible afin de pouvoir transférer l'école. Cependant, les conditions COVID, les températures nous laissent à penser qu'il faudra adapter le calendrier.

La cour des élèves prend forme avec son mur en pierre intégrant la stèle Malinowski remise en état par Sylvie Barbaran. Le sol sera terminé lorsque la façade sera elle-même terminée et que les panneaux photovoltaïques seront en place.

